

## L'Europe et les salaires

## «L'UE n'est pas un projet néolibéral»

**Pour le commissaire européen chargé de l'emploi et des droits sociaux Nicolas Schmit, l'UE opère depuis plusieurs années un tournant social.**

Léa Marchal Bruxelles

**De nombreux Suisses considèrent que l'UE est un projet néolibéral. Que répondez-vous, alors que vous êtes issu d'un parti social démocrate?**

Je pense qu'il est erroné de qualifier l'Union européenne de projet néolibéral. Il est vrai que pendant une période, l'UE, mais aussi ses États membres, ont suivi des politiques très néolibérales. Cela étant dit, je pense que la Commission Juncker (2014-2019) a déjà opéré un revirement, que l'on a, en partie, abandonné la pensée néolibérale stricte, et que des changements très fondamentaux ont eu lieu.

**Jusqu'à parler d'Europe sociale?**

Le «socle européen des droits sociaux» a été adopté à Göteborg (ndlr: en 2017), et la Commission d'Ursula von der Leyen s'est engagée sur le sujet, avec d'abord un plan d'action que nous avons commencé à mettre en œuvre. Nous avons commencé à travailler sur le salaire minimum, nous avons proposé une directive pour la transparence des salaires entre les femmes et les hommes. Mercredi, un rapport a d'ailleurs été adopté à ce sujet au Parlement européen. Nous avons adopté une garantie pour les enfants et bien d'autres projets sociaux. Il faut aussi regarder les politiques suivies après la pandémie, qui n'ont absolument rien à voir avec une politique néolibérale.

**Pourquoi l'UE tient-elle autant à supprimer les mesures d'accompagnement suisses, qui obligent les entreprises européennes à verser un salaire équivalent au salaire Suisse?**

Le principe fondamental de la directive sur le détachement des tra-



Le commissaire européen chargé de l'emploi et des droits sociaux Nicolas Schmit. AFP

vailleurs révisée en 2018 est le suivant: à travail égal, salaire égal dans un même endroit. Ceci s'applique naturellement aussi à la Suisse. Ce que la Suisse souhaite, c'est aller bien au-delà. Cela signifie en fait imposer une série d'exigences supplémentaires qui ne sont pas contenues dans la directive sur le détachement de travailleurs. Il s'agit même de discrimination. Nous voulons que les entreprises qui souhaitent proposer leurs services dans un autre État membre, ou dans un État qui participe au marché, ne soient pas

discriminées. Les entreprises ne devraient, par exemple, pas avoir à notifier huit jours à l'avance qu'elles vont effectuer un service en Suisse. Beaucoup de services sont nécessaires d'un jour à l'autre. Ce sont des mesures qui provoquent une distorsion de la concurrence.

**Cette directive n'est toutefois pas appliquée correctement dans l'UE, la Commission a envoyé des lettres de mise en demeure à 24 États membres l'année dernière,**

**qui ne respectaient pas la directive de mise en œuvre du détachement. Comment alors garantir la protection des salaires?**

Les États membres ont pris différentes mesures qui ne sont pas considérées comme proportionnelles. Et c'est pourquoi la Commission a ouvert des procédures pour discuter avec eux de mesures supplémentaires. On est en train de discuter avec les États membres, certains se sont déjà conformés, d'autres ne l'ont pas encore fait, on est en dialogue.

**Vous parlez de problèmes de transposition dans le droit national, mais sur le terrain, il y a aussi des problèmes de contournement des règles en place.**

Les contournements en matière de droit du travail n'existent pas uniquement dans l'application de la directive détachement. C'est une question de contrôle. C'est l'État qui doit veiller à la bonne mise en œuvre de la directive. Si maintenant on trouve, dans les règles nationales, des techniques pour contourner, alors là on peut intervenir pour signaler qu'ils ont mal transposé la directive.

**«La Suisse est un grand partenaire. Donc j'espère qu'on va trouver une solution.»**

**Nicolas Schmit** Commissaire européen responsable de l'emploi et des droits sociaux

**La Cour de justice de l'UE (CJUE) a déjà tranché dans le passé pour avantager les libertés économiques au détriment des droits sociaux, et le rôle de la CJUE est également en débat dans les discussions entre l'UE et la Suisse.**

C'est facile de dire que la Cour de justice a une approche néolibérale. C'est vieux d'abord. Il faut dire que la jurisprudence de la Cour a beaucoup évolué, y compris sur le social. Si vous lisez aujourd'hui par exemple la jurisprudence sur le temps de travail, la Cour de justice a une interprétation qui est extrêmement restrictive, qui est très favorable aux travailleurs.

**Un autre sujet de discordance entre l'UE et la Suisse concerne la directive citoyenneté qui permet le libre mouvement des individus. Comment garantir à la Suisse qu'elle ne sera pas victime de tourisme social si elle appliquait cette législation?**

Un citoyen européen ne peut tout simplement pas venir s'installer du jour au lendemain et entrer dans le système social d'un État membre. Ce n'est pas possible, vous avez des règles qui sont clairement établies. Bien sûr, si

quelqu'un travaille en Suisse et y est installé légalement, a cotisé, il aura évidemment des droits sociaux comme n'importe quel autre citoyen. Donc c'est toujours lié au travail, à des cotisations payées.

**La secrétaire d'État Livia Leu s'est récemment rendue à Bruxelles pour présenter les nouvelles propositions suisses pour aborder les négociations de manière sectorielle, est-ce que cette approche pourrait être conciliable avec celle de l'UE?**

Vous savez, je ne suis pas le négociateur, c'est mon collègue Maroš Šefcovic qui est chargé du dossier. Je vous dirais que la Suisse est un grand partenaire sur beaucoup de plans: universitaire, scientifique, économique, commercial. Donc j'espère qu'on va trouver une solution.

**La Suisse voudrait bénéficier de certaines exceptions aux règles européennes, est-ce que c'est envisageable selon vous?**

A priori, quand je veux faire partie intégrante ou intégrale d'un espace qui est le marché intérieur, avec tous les droits et tout l'accès qui en découlent, il faut aussi que je joue selon les mêmes règles, sinon, pourquoi est-ce que j'aurais tous les avantages, mais pas un certain nombre d'obligations? Donc je crois qu'il faut trouver le bon équilibre. C'est la même chose pour la libre circulation. Pour nous, tout cela est lié. À la fin, il faudra trouver un terrain d'entente. Mais on ne peut pas faire ce qu'on appelait avec nos amis britanniques quand ils ont quitté l'Union européenne du «cherry-picking», c'est-à-dire «je quitte, mais je veux quand même garder tous les avantages».

**La Suisse a finalement repris les sanctions contre la Russie. Est-ce que ça va améliorer l'ambiance?**

Je félicite la Suisse d'avoir adopté des sanctions qui sont très similaires à celles prises par l'Union européenne. Toutefois, on discute ici de détachement, de libre circulation, et on devrait dire «oui, maintenant on est flexible sur le détachement parce que la Suisse a pris des mesures contre la Russie»? Non, je ne vois pas de lien direct entre ça.

## Le projet d'horaire des CFF pour 2024 fâche les cantons romands

**Transports ferroviaires**  
**Afin d'améliorer la ponctualité et la satisfaction des clients, les CFF soumettent leur plan. Les temps de parcours seront allongés et des correspondances rompues.**

Le projet d'horaire CFF 2024 fâche les cantons romands et ils le font savoir. Ils dénoncent la fin d'une offre mise en place depuis vingt ans avec l'introduction de Rail 2000. Les temps de parcours seront prolongés et de nombreuses correspondances rompues, selon eux.

Les CFF ont informé à la fin mars les cantons et les entreprises de transports publics sur leur projet de nouvel horaire 2024 pour la



**Afin d'améliorer la ponctualité et la satisfaction des clients, les CFF soumettent un nouveau projet d'horaire pour 2024, qui déplaît déjà aux cantons romands.** LEANDRE DUGGAN/KEYSTONE

Suisse occidentale, a indiqué vendredi dans un communiqué la Conférence des transports de la Suisse occidentale (CTSO). Ce nouvel horaire devrait être prolongé au minimum jusqu'en 2032 en fonction des travaux à réaliser dans les nœuds et sur le réseau.

Afin d'améliorer la ponctualité et la satisfaction des clients, les CFF proposent d'augmenter le temps de parcours entre les principales villes romandes et de disposer ainsi de plus de réserves dans leur exploitation, selon la CTSO. Si celle-ci partage l'analyse des CFF sur les retards qu'a pris la qualité de l'offre ferroviaire en Suisse romande, elle a unanimement décidé de ne pas entrer en matière sur le projet d'horaire 2024. Elle renvoie la copie aux CFF.

«Cette augmentation des temps de parcours implique une dégradation des correspon-

dances. Sur certains axes, le cadencement des trains est modifié et la desserte de plusieurs haltes du trafic régional est réduite», écrivent les cantons romands, qui se sont réunis vendredi pour une séance extraordinaire. En clair, «le remède est pire que le mal», résument-ils.

«À l'heure de la sortie d'une pandémie ayant fortement impacté les transports publics et à l'aube d'une politique environnementale durable, les dégradations proposées par les CFF remettent en cause l'objectif d'augmentation de la part modale des transports publics que la Confédération et les cantons considèrent comme indispensable dans l'atteinte des objectifs climatiques», soulignent-ils.

**Le dialogue reste ouvert**

La CTSO a toutefois décidé d'ouvrir le dialogue avec les CFF

pour étudier ensemble des solutions réalistes pour la Suisse occidentale en prenant en compte les attentes des clients et les objectifs de croissance de la part modale des transports publics.

Une cellule de planification intercantonale, comme cela existe à Zurich depuis plus de vingt-cinq ans, a été mise en place sous l'égide de la CTSO. Il s'agira de présenter une position unie et réactive et de permettre une recherche de solution commune et rapide avec les CFF.

Dans le même temps, les CFF communiquent qu'Alain Barbey, directeur régional des CFF, prendra sa retraite cet automne. Son successeur a été désigné: il s'agit de David Fatterbert, 43 ans, actuel responsable du programme Ponctualité aux CFF. Il entrera en fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2022. **ATS**